

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS DEMANDE L'ANNULATION IMMÉDIATE DE LA DÉPORTATION DE MOHAMED CHERFI

Montréal le 5 mars 2004. La Ligue des droits et libertés demande instamment à Mesdames les ministres Anne McLellan, ministre de la Sécurité publique et de la protection civile, Judy Sgro, ministre de la Citoyenneté et de l'immigration Canada et Michelle Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'immigration, de ne pas déporter vers l'Algérie **Mohamed Cherfi**, un réfugié algérien qui était, jusqu'à ce matin, sous la protection de l'Église Unie Saint-Pierre à Québec. La Ligue dénonce la violation de ce lieu de culte, demande le retour du moratoire sur la déportation des réfugiés algériens et demande au Canada de respecter les pactes et conventions dont il est signataire.

Les forces de l'ordre ont violé le lieu de culte où M. Cherfi a trouvé asile depuis le 18 février dernier, alors que tout recours légal avec Immigration Canada et Québec étaient épuisés. C'est la première fois au Canada que l'on viole un sanctuaire. Le principe du sanctuaire remonte à l'Antiquité. Il est inadmissible de violer un **lieu de culte considéré sacré pour y saisir quelqu'un par la force**.

Monsieur Cherfi a été arrêté sur le fallacieux prétexte de ne pas avoir avisé la Cour d'un changement d'adresse alors que sa résidence n'a pas changée. De plus, c'est se moquer grossièrement de l'administration de la justice que d'arrêter un individu en vertu du Code criminel, non pas pour le faire comparaître devant un juge comme la loi le prévoit, mais dans le but de l'expulser du pays.

De plus, le Canada a l'obligation, en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (article 3), dont le Canada est signataire, par la Charte canadienne des droits et libertés (article 7) et par la Convention internationale contre la torture et tout autre peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant, dont il est également signataire, de ne pas expulser quelqu'un vers la torture ou la persécution. Les citoyens du pays s'attendent que leur gouvernement respecte son obligation d'assurer la protection des réfugiés.

Il est inacceptable que Mohamed Cherfi se voit refuser le statut de réfugié et soit déporté vers un pays en grave conflit civil, dans des conditions de privation et de négation de l'exercice de ses droits. M. Cherfi a été le porte-parole du *Comité action des sans-statut* à Montréal et a dénoncé à maintes reprises les violences qui sévissent dans son pays d'origine, sa déportation équivaudra à un envoi direct en prison, tant aux États-Unis, où il sera sans doute déporté, qu'en Algérie où, en plus de la prison, il risque d'être harcelé, torturé et même tué. L'Algérie, selon les récents rapports de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, la Ligue des droits de l'homme d'Algérie et Amnistie internationale, n'est malheureusement pas devenue une terre de paix et de respect des défenseurs des droits fondamentaux, comme on voudrait nous le laisser

croire. La Fédération internationale des droits de l'Homme s'apprête à intervenir à la Commission des droits de l'Homme des Nations-Unies au sujet des exactions, arrestations arbitraires et disparitions survenues en Algérie en 2003 ainsi que sur l'ensemble des violations aux libertés fondamentales dans ce pays.

La Ligue des droits et libertés demande au gouvernement canadien et québécois de relâcher immédiatement Mohamed Cherfi et de cesser toute déportation vers l'Algérie.

-30-

Contacts : Élisabeth Garant
Ligue des droits et libertés
(514) 849-7717
(450) 647-5625
(514) 387-2541 poste 243

Pascal Lescarbeau
Avocat
(514)-909-4993